



AVIS AU PUBLIC Urbanisme

Concerne: PAP « Viischt Gewan, phase 2 » à Reckange

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30bis, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 24 juin 2024, la conformité du projet d'aménagement particulier susmentionné avec le plan d'aménagement général en vigueur.

Le dossier présenté par le bureau E-cone Sàrl de Mersch pour le compte de l'Administration communale de Mersch concernant un projet d'aménagement particulier sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieu-dit « Rue Marcel Erpelding » restera déposé à l'inspection des intéressés pendant 30 (trente) jours, à savoir du 2 juillet au 1^{er} août 2024 inclus, dans l'annexe du château (mairie) à Mersch au service technique ainsi que sur le site internet www.mersch.lu.

Les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, sous peine de forclusion.

Mersch, le 2 juillet 2024
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,